

Top Elite Régional Règlement Particulier

Entrée en vigueur : juin 2024 Validité : Saison 2024-2025

Nbre de pages : 3

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Cette compétition, sous forme de tournoi de sélection s'adressant principalement aux joueurs benjamins et minimes, disputée en simple et mixte, avec comme objectif de faciliter l'identification des meilleurs joueurs régionaux et d'en esquisser une hiérarchie pouvant faciliter les sélections à certaines épreuves nationales et régionales ainsi qu'aux stages de Ligue organisés pendant la saison.

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Le Top Elite Régional se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur et ne pas être suspendu à la date de la compétition.
- 1.3 Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. Le Juge Arbitre saisit son rapport directement dans Poona après la compétition.

2. <u>SÉRIES ET TABLEAUX</u>

- 2.1 Le Top Elite Régional est une compétition régionale qui s'adresse aux meilleurs joueurs d'Ile-de-France des catégories « minibad », « poussin », « benjamin » et « minime ».
- 2.2 Les séries proposées sont : « benjamin 1 », « benjamin 2 », « minime 1 », et « minime 2 » en simple et mixte. Les joueurs poussins et minibad sont autorisés à participer à la compétition suivant les conditions décrites dans l'article 2.3.
- 2.3 Sélection de participants :
 - 2.3.1 Les joueurs et joueuses convoqués par la Délégation pour l'Accès au Haut-Niveau de la Ligue lle-de-France pour figurer dans la compétition <u>benjamin 1</u> sont dans l'ordre de priorité :
 - Une wildcard maximum;
 - Des joueurs et joueuses au CPPH de simple (toutes catégories confondues), pris en compte au 4e jeudi avant la compétition
 - 2.3.2 Les joueurs et joueuses convoqué(e)s par la Délégation pour l'Accès au Haut-Niveau de la Ligue lle-de-France pour figurer dans la compétition <u>benjamin 2</u> sont dans l'ordre de priorité :
 - Les 6 premiers garçons et les 6 premières filles du CPPH du 4ème jeudi avant la compétition en simple dans les catégories poussins et benjamins confondus.
 - Deux wildcards maximum ;
 - Des joueurs et joueuses au CPPH de simple (toutes catégories confondues), pris en compte au 4e jeudi avant la compétition
 - 2.3.3 Les joueurs et joueuses convoqué(e)s par la Délégation pour l'Accès au Haut-Niveau de la Ligue Ile-de-France pour figurer dans la compétition minime 1 sont :

- Les 7 premiers garçons et les 7 premières filles du CPPH du 4ème jeudi avant la compétition en simple dans les catégories poussins, benjamins et minime 1 confondus.
- Une wildcard maximum;
- Des joueurs et joueuses au CPPH de simple, pris en compte au 4e jeudi avant la compétition
- 2.3.4 Les joueurs et joueuses convoqué(e)s par la Délégation pour l'Accès au Haut-Niveau de la Ligue Ile-de-France pour figurer dans la compétition minime 2 sont :
 - Les 7 premiers garçons et les 7 premières filles du CPPH du 4ème jeudi avant la compétition en simple dans les catégories poussins, benjamins et minimes confondus.
 - Une wildcard maximum;
 - Des joueurs et joueuses au CPPH de simple, pris en compte au 4e jeudi avant la compétition
- 2.4 Les paires de mixte seront confectionnées par le Responsable Sportif de la LIFB.
- 2.5 Les surclassements ne sont pas autorisés sur cette compétition.
- 2.6 Dans la mesure du possible, des remplaçants pourront être désignés pour faire face aux forfaits après le tirage au sort.
- 2.7 Chaque série sera composée d'au maximum 8 joueurs/paires.
- 2.8 Une petite finale sera organisée pour les tableaux qui ne sont pas organisés en poule unique.
- 2.9 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 joueurs/paires inscrits.
- 2.10 Le format de la compétition devra, si possible, permettre le classement intégral des participants d'une même série en simple.
- 2.11 La Commission Sportive Régionale, en accord avec le Juge Arbitre de la compétition et selon les impératifs techniques des structures accueillant la compétition, se réserve le droit de changer le mode d'organisation et d'élimination de la compétition en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux.

3. INSCRIPTIONS

- 3.1 Les frais d'inscription s'élèvent à 13€ par joueur.
 Les joueurs s'inscrivant sont obligés de participer aux deux tableaux proposés lors de l'étape.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée dix jours avant le début de la compétition. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série..
- 3.3 La sélection des participants est déterminée à l'article 2.3.
- 3.4 Le Top Elite Régional à lieu trois fois dans la saison :
 - Etape 1 : Simple
 - Etape 2 : Simple et Mixte
 - Etape 3 : Simple et Mixte

Dans le cas où les infrastructures ne permettraient pas l'accueil de l'étape sur deux jours, les tableaux de simple seront privilégiés.

4. FORFAITS

- 4.1 Tout joueur participant au Top Elite Régional doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 10 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire régional rempli.

5. <u>DÉROULEMENT</u>

- 5.1 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h30 à 21h00 et le dimanche de 8h30 à 19h00. Les matchs seront planifiés au plus tôt à 9h.
- 5.2 Les convocations sont envoyées par courriel aux Comités Départementaux et seront disponibles sur le Badnet de la Ligue en ligne. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.3 Les joueurs ou leur responsable nommé par le Club ou le Comité Départemental doivent venir pointer à la table de pointage dès leur arrivée dans le gymnase et ce, tous les jours où ils sont convoqués. En cas de retard, le joueur ou le responsable doivent contacter les organisateurs sous peine que le joueur concerné soit déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.4 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge Arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des participants. Le volant officiel de la compétition est le AS20.
- 5.7 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office. Certains matches pourront être arbitrés par des officiels qui participent à un stage de validation.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au Top Elite Régional requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur nommé par le Club ou le Comité Départemental du joueur. Ce responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion des joueurs.